

Succès des mesures prises par l'État

Places d'apprentissage: le retard est presque comblé

Alors qu'il manquait au mois de mai un millier de places à Genève, les entreprises ont presque effacé le déficit

Eric Budry

Le 7 mai dernier, en pleine phase aiguë de la crise sanitaire, Anne Emery-Torracinta avait tiré la sonnette d'alarme: un millier de places d'apprentissage manquait à Genève. Le Conseil d'État présentait ce jour-là un plan urgent de mesures pour dynamiser la création de places en formation duale. Mercredi, la responsable du Département de l'instruction publique tirait un bilan encourageant après quatre mois. À ce stade, les 2271 places annoncées par les entreprises ne sont plus qu'à 107 unités de la production 2019.

«Nous étions réellement inquiets ce printemps, car il y avait 40% d'offres de places en moins qu'habituellement, a rappelé la conseillère d'État. Or, ce retard a presque entièrement été comblé grâce aux mesures de soutien prises et à l'engagement des partenaires sociaux. Le différentiel aujourd'hui n'est plus que de 6,92%.»

Des places à prendre

Toutes les offres n'ont du reste pas trouvé preneur, puisque 107 sont encore vacantes: 99 conduisent au certificat fédéral de capacité (CFC) et 8 à une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP). C'est dans la construction que l'offre est la plus importante (51 places), suivi par la technique du bâtiment (27). Dans le commerce, on trouve encore 10 places disponibles et 6 dans l'hôtellerie-restauration pour des CFC et 4 pour des AFP.

«À l'exception des domaines construction et santé-social, toutes les branches offrent cette année moins de places que l'année dernière, a précisé Anne Emery-Torracinta. Le recul est logiquement très important dans celles qui ont été le plus affectées par la crise du coronavirus. Il est



Anne Emery-Torracinta, la responsable du Département de l'instruction publique, est très satisfaite des effets des mesures prises pour encourager la création de places d'apprentissage. L. GUIRAUD

«La situation s'est nettement améliorée car les mesures prises ont eu de l'effet et il y a une réelle prise de conscience des entreprises»

Anne Emery-Torracinta
Conseillère d'État

de près de 30% dans le secteur du commerce et d'un peu moins de 70% dans l'hôtellerie-restauration.»

Genève compte en cette fin du mois de septembre 5399 apprentis formés en filière duale sur les trois ou quatre années que durent les formations. Les trois pôles les plus créateurs de places sont le commerce (1710), la construction (110) et santé-social (964).

Des rentrées différées

Parmi les mesures prises en mai par le Conseil d'État figure la possibilité pour des jeunes qui n'auraient pas encore décroché un contrat à la rentrée de suivre malgré tout des cours de formation

théorique et les cours interentreprises dans les centres de formation professionnelle (CFP). Ceci jusqu'au 30 novembre, le but étant qu'ils trouvent d'ici là une place en entreprises.

Ce sont 41 candidats qui sont actuellement intégrés dans les CFP, alors que 62 autres attendent l'ouverture de classes spécifiques. Preuve que les choses bougent dans le bon sens: 10 jeunes sont sortis du dispositif car ils ont trouvé entre-temps un apprentissage.

Des aides financières

Ce sont bien entendu les incertitudes économiques créées par la crise sanitaire qui ont freiné les ardeurs des entreprises à offrir des places d'apprentissage dès le printemps. Pour tenter de les convaincre de le faire malgré tout, le Conseil d'État a proposé des soutiens financiers. Il a par exemple décidé de prendre en charge les trois premiers mois de salaire des apprentis, une durée qui correspond aux trois mois d'essai usuels.

PUBLICITÉ

Pas moins de 310 entreprises ont saisi l'occasion, ce qui a débouché sur 481 contrats d'apprentissage. De même, 77 entreprises qui se lançaient pour la première fois dans une formation ont reçu une prime de 3000 francs. Enfin, deux nouveaux réseaux d'entreprises formatrices ont été créés, bénéficiant chacune d'un bonus de 10'000 francs.

«Nous sommes plutôt satisfaits des résultats obtenus, a conclu Anne Emery-Torracinta. La situation s'est nettement améliorée car les mesures prises ont eu de l'effet et il y a une réelle prise de conscience des entreprises.» La conseillère d'État n'est toutefois pas complètement sereine: «Il existe tout d'abord un risque de résiliations de contrats d'apprentissage suite à des fermetures d'entreprises dans les secteurs en difficulté. Nous devons également être attentifs aux élèves qui sont restés en filière scolaire faute de débouchés d'apprentissage. Pour un certain nombre d'entre eux, des orientations seront sans doute à prévoir.»